

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 11-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 2 novembre 2015 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalonde, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

11-204-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-205-15 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 5 ET 19 OCTOBRE 2015 (#10-2015)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 5 et 19 octobre 2015 (#10-2015) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-206-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500752
À #201500829)

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE les comptes payés par les chèques #201500752 à #201500829 pour montant de 247 654,78\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Muni-Express

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h15
4 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE

OCTOBRE 2015

11-207-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#21-15 À PAI#22-15)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#21-15 à Pai#22-15 couvrant la période du 27 septembre au 24 octobre 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 27 351,54\$.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
OCTOBRE 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

11-208-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau	125,55\$
Pierre Villeneuve	37,80\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-209-15 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE
SALLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire édicter les règles et les procédures pour louer nos diverses salles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire établir clairement l'obligation des locataires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire également réviser les tarifs de location;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil adopte la politique de location de salle ci-joint à la présente pour en faire partie intégrante.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-210-15 ABROGER LE RÈGLEMENT #400-12
REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES
GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT que le règlement #400-12 ne répond pas aux critères exigés par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 article 85.2 en visant le territoire entier de la municipalité;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil abroge le règlement #400-12 concernant le remboursement des taxes foncières générales.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Mme Paulette Lalande, Maire, fait rapport de la situation financière. Dépôt du Rapport du Maire en fonction du budget 2016. Le 12 novembre un envoi sera fait à toute la population à cet effet et conformément à l'article 955 du Code Municipal.

AVIS DE MOTION/BUDGET 2016

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil, d'un règlement concernant l'imposition des taxes foncières, taxes spéciales, taxes pour la sécurité publique, les compensations pour la cueillette des ordures et du recyclage, du service d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

VENTE POUR TAXES 2015

Une liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil pour analyse. Une dernière lettre d'avertissement sera envoyée prochainement avant que des procédures soient prises pour le paiement.

11-211-15 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par M. Nil Béland

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-211-15 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR
LA PÉRIODE DES FÊTES (SUITE)

QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs pour la période du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

11-212-15 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 13 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU en date du 13 octobre 2015 ;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil entérine les recommandations du CCU du 13 octobre 2015 et les résolutions #15-10-36 à #15-10-40.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 15-02-09 DISPOSITIONS CONCERNANT LA
PRÉVENTION DES INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUES
ÉLEVÉS OU TRÈS ÉLEVÉS

M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 15-02-09 concernant les documents requis et les conditions pour l'obtention d'un permis de construction, d'agrandissement, de modification et pour le changement d'usage d'un bâtiment à risque élevé ou très élevé d'incendie.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 15-02-09

11-213-15 DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUE ÉLEVÉ OU
TRÈS ÉLEVÉS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO URB 99-02 RELATIF AUX
PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a adopté un règlement relatif aux permis et certificats afin d'établir les modalités administratives qui encadrent et qui autorisent la réalisation de projets visés par les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a déclaré sa compétence à l'égard de la prévention incendie des immeubles à risque élevé ou très élevé;

CONSIDÉRANT que cette déclaration de compétence établit qu'il est maintenant de la seule responsabilité de la MRC de procéder à une inspection de tous les immeubles définis comme risques élevé ou très élevé, d'élaborer un plan d'intervention indiquant les informations pertinentes aux fins d'assurer une intervention efficace pour les services d'incendie locaux et d'effectuer la recherche des causes et circonstances d'un incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 148-2015 concernant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevés;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal du règlement numéro 148-2015 est d'établir que le *Code national de prévention des incendies* constitue la référence en matière de prévention pour tous les immeubles à risque élevé ou très élevé;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement 148-2015 a un impact sur la procédure d'émission de permis et certificats des municipalités locales relativement aux immeubles à risque élevé et très élevé;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**11-213-15 DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUE ÉLEVÉ OU
TRÈS ÉLEVÉS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO URB 99-02 RELATIF AUX
PERMIS ET CERTIFICATS (SUITE)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro URB 99-02 relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de manière à assurer la concordance avec le règlement numéro 148-2015 de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 2 novembre 2015;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le conseil municipal adopte le règlement *URB 15-02-09 Dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevés* modifiant le règlement URB 99-02 Permis et certificats.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

NOUVEAUX ITEMS

**11-214-15 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DE 2016**

CONSIDÉRANT les dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil détermine que les séances régulières du conseil de 2016 auront lieu aux dates suivantes :

Lundi le 11 janvier 2016 à 19h00
Lundi le 1^{er} février 2016 à 19h00
Lundi le 7 mars 2016 à 19h00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**11-214-15 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DE 2016 (SUITE)**

Lundi le 4 avril 2016 à 19h00
Lundi le 2 mai 2016 à 19h00
Lundi le 6 juin 2016 à 19h00
Lundi le 1^{er} août 2016 à 19h00
Mardi le 6 septembre 2016 à 19h00
Lundi le 3 octobre 2016 à 19h00
Lundi le 7 novembre 2016 à 19h00
Lundi le 5 décembre 2016 à 19h00

QU' un avis à la population soit et est envoyé avec le Rapport du Maire.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les élu(e)s ont obtenu le document nécessaire à la déclaration des intérêts pécuniaires et ils ont 60 jours après leur anniversaire de nomination pour la déposer au conseil.

Les élu(e)s suivants ont déposés leurs intérêts pécuniaires :

Paulette Lalande, Maire

Je, Paulette Lalande, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Paulette Lalande

Thierry Dansereau, conseiller siège #1

Je, Thierry Dansereau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL (SUITE)

Daniel Séguin, conseiller siège #2

Je, Daniel Séguin, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Daniel Séguin

Nil Béland, conseiller siège #3

Je, Nil Béland, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Nil Béland

Luc Galarneau, conseiller siège #4

Je, Luc Galarneau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Luc Galarneau

Christian Pilon, conseiller siège #5

Je, Christian Pilon, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Christian Pilon

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL (SUITE)

Raymond Ménard, conseiller siège #6

Je, Raymond Ménard, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Raymond Ménard

11-215-15 BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES/APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

CONSIDÉRANT que le Bureau des véhicules de Papineauville permet de donner un service de proximité aux gens de la Petite-Nation qui autrement doivent se déplacer à Lachute et Buckingham;

CONSIDÉRANT que la population de la Petite-Nation est vieillissante et que lui demander de procéder de façon informatique pour faire leurs transactions n'est pas envisageable sans compter que le service internet demeure problématique pour certains secteurs;

CONSIDÉRANT que la mobilité des personnes sur ce vaste territoire serait problématique si les déplacements devaient se faire vers Lachute et Buckingham;

CONSIDÉRANT que ce service donne du travail directement à trois personnes de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT que le dit bureau ne fait pas ses frais et que seuls les contribuables de Papineauville en assument les coûts d'opération;

CONSIDÉRANT que la SAAQ, dans sa réflexion de rationalisation, a clairement indiqué que si le point de service de Papineauville devait cesser ses opérations, il n'y aurait aucun appel de candidatures pour un autre point de service dans la Petite-Nation;

Il est unanimement proposé

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-215-15 BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES/APPUI À
LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE (SUITE)

QUE ce conseil demande à la municipalité de Papineauville de maintenir ce service de proximité pour les gens de la Petite-Nation et qu'en ce sens la municipalité de Plaisance s'engage à contribuer financièrement pour 2000\$ au maintien du service pour l'année 2016 conditionnel à la participation de l'ensemble des municipalités par ce point de service (14).
Adoptée.

11-216-15 CONTRIBUTION AU PROJET « SKI LA
SEIGNEURIE » 2015-2016

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la Municipalité de Plaisance confirme sa participation au projet « Ski La Seigneurie » saison 2015-2016, et par conséquent s'engage à investir un montant maximum de 1 000\$ pour l'aménagement du circuit de ski de fond Notre-Dame-De-Bonsecours/Montebello;

QUE ceci permettra à tous les citoyens de Plaisance à utiliser gratuitement les pistes et d'emprunter gratuitement l'équipement via la boutique de ski du Château Montebello.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h15

4 personnes sont présentes.

11-217-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H50

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalonde
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier